

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-287
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : SUBVENTION

**OBJET : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE LA CONFERENCE
DES FINANCEURS DE LA
PREVENTION ET DE LA
PERTE D'AUTONOMIE
DU DEPARTEMENT DE
L'AUDE POUR LE
PROJET « ÉCHANGES
INTERGENERATIONNELS
AUTOUR DE LA
TRANSMISSION
CULINAIRE »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 5
DECEMBRE 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 5 DECEMBRE 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter auprès de la
Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie du Département de
l'Aude, dans le cadre d'un appel à projet au bénéfice des seniors de 60 ans et plus, une
subvention pour le projet « Échanges intergénérationnels autour de la transmission culinaire ».

Considérant :

- La volonté de la Ville de Castelnaudary de lutter contre l'isolement des seniors et de
promouvoir des actions intergénérationnelles innovantes afin de renforcer le lien social et,
notamment entre les générations âgées et les jeunes, à travers des actions concrètes de
partage et de transmission de savoirs ;

- Le projet « Échanges intergénérationnels autour de la transmission culinaire », qui vise à créer du lien entre les générations autour de la cuisine, du partage et de la transmission des savoirs culinaires à travers divers ateliers et une journée festive de restitution ;
- Que ce projet s'adresse à un large public, incluant les résidents de la Résidence Autonomie Pierre Estève, de l'habitat inclusif Sainte-Catherine, des seniors isolés repérés par le CIAS et l'Espace Seniors du Lauragais, ainsi que les enfants des ALAE et ALSH de Castelnaudary et les adolescents de la Team Soda de CCCLA, avec la participation des services civiques seniors d'Unis Cités ;
- Que ce projet a été conçu en partenariat avec différents organismes : l'Espace Séniors du Lauragais, la Résidence Autonomie Pierre Estève, le Service Education Jeunesse de la ville de Castelnaudary, la médiathèque intercommunale, le CIAS, la Direction Enfance et Jeunesse de la CCCLA et le cuisinier du lycée Germaine Tillion.
- Le calendrier prévisionnel du projet, qui se déroulera de janvier à juin 2025 et qui prévoit des ateliers culinaires, des séances d'écriture, d'illustration, de mise en page et de reliure d'un recueil de recettes, ainsi qu'une journée festive en juin 2025 ;
- Le coût global du projet qui est estimé à 5 293,72 € (intervenants extérieurs, denrées, matériel, fournitures, communication).
- Qu'une demande de financement a été déposée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial pour participer au financement de cette initiative.
- Qu'à l'issue de l'action, le projet devra faire l'objet d'une évaluation qui sera transmise à la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie du Département de l'Aude.

Vu le besoin de solliciter une subvention à hauteur de 2 897,86 € auprès de la Conférence des Financeurs pour compléter le financement du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet et son coût global.

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie du Département de l'Aude, pour un montant de 2 897,86 €, afin de financer partiellement le projet « Échanges intergénérationnels autour de la transmission culinaire ».

MANDATE Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette demande et effectuer les démarches nécessaires auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie du Département de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 19 DEC 2024
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 19 DEC 2024
Par publication le : 19 DEC 2024
Par délégation, Le Directeur Général des Services 
Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 20 DEC 2024
ID : 011-211100763-20241211-DB2024287-DE